

Université du Québec à Montréal
Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion
Service de la recherche et de la création

**PROGRAMME DE DÉGRÈVEMENTS ANNUELS D'ENSEIGNEMENT
POUR LA RECHERCHE 2026-2027**

**DATE LIMITE : 13 MARS 2026 À MIDI
DÉPÔT SUR MOODLE**

Compléter et envoyer le formulaire de dégrèvement accompagné d'un CV en format PDF tel que décrit ci-dessous.

CURRICULUM VITAE

Pour les chercheuses-chercheurs : Annexer à votre demande un CV descriptif, un CV commun canadien ou un CV d'un organisme subventionnaire fédéral correspondant au domaine de recherche de la candidate, du candidat (CRSH, CRSNG).

Pour les créatrices-créateurs : Fournir un CV descriptif, un CV commun canadien ou un CV de vos réalisations portant sur la période 2019-2026. Ne pas oublier d'inclure la liste de vos réalisations qui ont bénéficié d'un **financement externe** (année, organisme, titre de l'œuvre, montant, etc.), car le Service de la recherche et de la création ne comptabilise pas les bourses que les créatrices, créateurs obtiennent, entre autres, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et du Conseil des arts du Canada (CAC).

Transmission de l'information à la direction du département

La candidate, le candidat qui dépose une demande doit en informer par courriel la direction de son département lors du dépôt de la demande.

Dépôt sur Moodle ([instructions sur la page Web du concours](#))

IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT

Une demande complète comprend :

le formulaire de demande ainsi que le CV descriptif, le CV commun canadien ou le CV d'un organisme subventionnaire fédéral correspondant au domaine de recherche de la candidate, du candidat (CRSH, CRSNG) et selon le cas, son annexe (publications / contributions).

Si l'envoi est incomplet, la demande peut être rejetée.

**Aucun document supplémentaire (confirmation de parution d'un article, projet en tout genre, etc.)
ne doit y être ajouté.**